



## République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

**Dans sa séance du 23 juin 2022, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :**

**ACQUISITION ET INSTALLATION DE TABLEAUX BLANCS INTERACTIFS DANS LES CLASSES DES ECOLES DE LA COMMUNE DE CHENE-BOUGERIES : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT (CHF 331'000.- TTC)**

Vu l'article 30, al. 1 lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Petite enfance, Jeunesse et Écoles lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2022,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour et 2 voix contre lors de la séance de la commission Finances et Contrôle de gestion du 2 juin 2022,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

### **DÉCIDE**

par **14 voix pour et 6 voix contre**,

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 331'000.- TTC pour l'acquisition et l'installation de tableaux blancs interactifs dans les classes et les écoles de la commune de Chêne-Bougeries ;
2. de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements (rubrique 2170.5060), puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif (sous rubrique 2170.1406) ;
3. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 331'000.- TTC au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 2170.33006 "Amortissement du patrimoine administratif", dès la première année de mise en service estimée à 2022 ;
4. d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 12 septembre 2022.

Chêne-Bougeries, le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Dominique Messerli  
Président du Conseil municipal